ASSISTANT·ES ET CONSEILLER·ÈRES TECHNIQUES DE SERVICES SOCIAL

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La rentrée s'est déroulée dans un contexte de mobilisation et de contestation sociale. Rien d'étonnant au regard des choix politiques ultra-libéraux ayant évidemment des conséquences dans notre secteur de l'éducation. Ces choix ont un impact direct sur la situation des publics reçus par les personnels : situation socio-économique, état psychique, malaise social et sociétal etc... Les conditions de travail des personnels sont intolérables : moyens humains constants, redéploiements inacceptables, salaire bloqué avec un pouvoir d'achat qui se réduit, organisation du travail hors sol. Rares sont les établissements où l'équipe médicale et sociale est au complet, sachant que les personnels interviennent dans plusieurs établissements ou écoles. Il est urgent d'investir dans l'Éducation nationale pour la réussite et le bien-être de toutes et tous les élèves.

PROTOCOLE SANTÉ MENTALE

À la suite des Assises de la santé scolaire qui se sont achevées en mai dernier, **un protocole santé mentale des élèves doit se mettre en place dans chaque établissement du 1er et du 2nd degré d'ici la fin de l'année 2025.** Ce protocole doit faciliter le « repérage et la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique ». Deux référent·es santé mentale (hors personnels médicaux et sociaux) dans chaque établissement pour le second degré et dans chaque circonscription pour le premier degré doivent être nommé·es. Que l'ensemble des personnels des établissements soit sensibilisé à cette problématique ne peut être qu'une bonne chose, en revanche ce protocole ne peut pas être le palliatif au manque de personnels médicaux (infirmier·ères, médecins, psychologues) et sociaux dans l'Éducation nationale. C'est d'autant plus vrai qu'il n'existe pas de service social scolaire dans le 1er degré. Il n'est donc pas acceptable dans ce contexte de demander au SSFE (Service Social en Faveur des Élèves) d'intervenir en plus dans les écoles.

Ce protocole ne pourra pas non plus cacher et compenser le manque de moyens auquel doivent faire face les Services publics comme ceux de la psychiatrie, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, ou encore du handicap. Si notre ministère veut faire de la santé mentale des élèves une véritable priorité, alors il est urgent avant tout de recruter des assistant·es de service social, des conseiller·ères techniques de service social, des infirmier·ères, des psychologues et des médecins scolaires, qui sont des personnels formés et qui n'ont pas attendu ce protocole pour repérer et accompagner de manière coordonnée les enfants en souffrance psychique, et sans que cela ne coûte rien de plus. Mais **sans moyens, ces professionnel·les se retrouvent aussi de plus en plus dans des situations de souffrance au travail**.

PÔLE DÉPARTEMENTAL SANTÉ BIEN-ÊTRE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

La mise en place des pôles départementaux pilotés par les DASEN réunissant les 3 conseiller·ères techniques existant·es (inf /service social/médecin) et un poste de conseiller·ère technique PsyEN santé mentale nouvellement crée, et l'élaboration d'une circulaire globale sur les missions des quatre métiers, est une **remise en cause de la spécificité de nos missions et d'un fonctionnement national**. Chaque département va devoir gérer la pénurie des personnels et va être amené à faire des choix qui ne répondront pas à ce qu'on est en droit d'attendre d'un Service public d'Éducation en termes de prévention, d'accompagnement social, de protection de l'enfance etc...

Ces mesures ne seront pas celles qui permettront, comme le souhaite notre ministre, de « prévenir, détecter ou promouvoir la santé en recentrant les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative ». Ni de détecter dès le plus jeune âge 100% des élèves pour qu'ils et elles puissent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.

Alors sans moyens, ces mesures ne resteront que des effets d'annonces ! La CGT Éduc'action revendique des créations immédiates de postes statutaires pour qu'enfin la santé mentale des élèves soit véritablement un enjeu et prise en charge par les professionnel·les dont ce sont les missions.

NON AU REDÉPLOIEMENT !

En cette rentrée, et comme cela devient une « habitude », **toujours aucune création de postes pour les services sociaux de l'Éducation nationale**. Et pourtant, les besoins ne sont plus à démontrer car les manques sont constatés quotidiennement. Malgré cette évidence, dans certaines académies, au lieu de recruter des personnels statutaires, on assiste à un redéploiement, qui correspond à un partage de la pénurie.

Pour exemple, dans le département des Bouches-du-Rhône, c'est une réorganisation de service sans précédent qui a été imposée à la veille des vacances d'été, et ce sans concertation avec les personnels. Cette décision, qui vise à « couvrir » tous les établissements scolaires du second degré, s'est accompagnée de celle de « retirer » les conseiller·ères techniques de réseaux des établissements, le tout sans aucune nouvelle création de poste… C'est donc bien **un redéploiement (ou jeu de bonneteau) qui a été imposé, augmentant fortement la charge de travail des assistant·es sociaux·ales**. Sans parler d'une très grande majorité d'académies dans lesquelles les congés maternité, les arrêts maladie, les décharges syndicales, les temps et les congés de formation etc… ne sont plus remplacés faute de budget et/ ou de candidates.

PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION

Dans l'Enseignement supérieur, on assiste, chaque année, à une augmentation du nombre d'étudiant·es. De fait, et face à la dégradation constante de la situation de ces dernier·ères (augmentation du coût de la vie, logement, santé, problèmes administratifs...), le service social qui leur est destiné voit le nombre de dossiers de suivi explosé. **Il est donc nécessaire qu'il y ait des créations de postes pour que ce service cesse de fonctionner à moyens constants** et puisse accompagner au mieux tou·tes ces étudiant·es précarisé·es.

Pour le service social en faveur des personnels, on constate des disparités significatives concernant le nombre d'agent·es accompagné·es par chaque AS. Ainsi ce chiffre peut passer du simple au double avec par exemple 35000 agent·es pour 5 AS en Seine-Saint-Denis, soit 6400 agent·es par AS et 35000 agent·es pour 3 AS sur Paris soit 11600 agent·es par AS.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les personnels sociaux font face à **des difficultés récurrentes concernant le remboursement de leurs frais de déplacement**. La CGT Éduc'action a alerté à plusieurs reprises le ministère à ce sujet car il est inacceptable qu'ils avancent les frais et peinent à se faire rembourser (quand ils y arrivent…).

Des délais de traitement trop longs (parfois plus d'un an), des remboursements partiels, des démarches administratives chronophages sont autant de freins pour bénéficier de ces indemnités dues. Pourtant, le ministère dit avoir pris en compte cette problématique et que des travaux sont en cours afin, à la fois, d'améliorer le traitement des demandes et d'abonder l'enveloppe budgétaire liée à ces dépenses. Force est de constater que ce travail n'a pas dû être mené puisque depuis cette rentrée, des assistant·es de service social réclamant les remboursements de leurs frais de déplacement, se voient répondre non pas une augmentation de l'enveloppe budgétaire, mais une demande de réflexion sur les missions d'intervention dont l'objectif est de réduire les déplacements. C'est une remise en cause pure et simple de nos missions et de l'égalité d'accès au Service public d'Éducation ! Les personnels n'ont pas à faire de choix pour faire **face à des restrictions budgétaires imposées**.

LA CGT ÉDUCATION REVENDIQUE UNE DOTATION BUDGÉTAIRE CONSÉQUENTE POUR PERMETTRE LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS, AINSI QU'UNE REVALORISATION DU TAUX ET UNE AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE DES DÉLAIS DE TRAITEMENT ET DE REMBOURSEMENT.

CGT Éduc'action
263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX
01 55 82 76 55
www.cgteduc.fr unsen@cgteduc.fr
@CGTEducactionofficiel
@cgt_educ
@cgteducaction